

Les pensions:



Tour d'horizon du reste du Canada

27 et 28 mars 2014

**Centre Sheraton Montréal
Salle de bal Centre et Ouest
1201, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 2L7**



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress

Grandes lignes

1. Maintien des pressions exercées sur les régimes offerts par les employeurs (particulièrement les régimes à PD) même si le climat de capitalisation s'améliore.

- Restructurations menées par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux

2. L'impasse persiste pour ce qui est de l'amélioration des pensions publiques.

3. Les élections de 2014 et 2015 seront d'une importance critique.



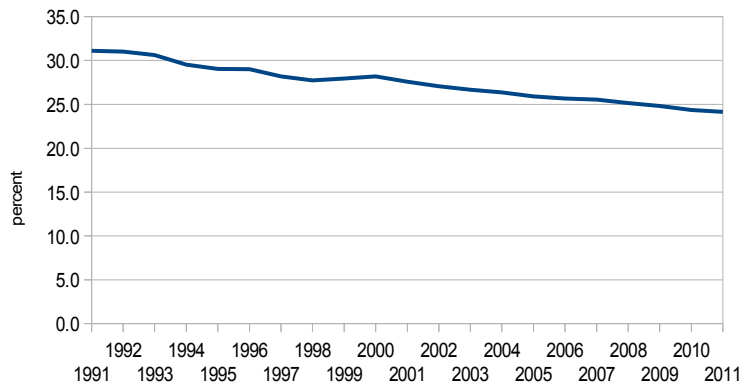
Couverture des régimes de retraite

- Le taux de couverture des régimes de retraite a continué de diminuer, n'étant plus que de 38,4% en 2011.(45,1 % en 1993)
- Dans le secteur privé, il y a moins de participants aux régimes de retraite qu'avant la crise. (2,9 m vs 3,06 m en 2008)
- La couverture des régimes à PD du secteur privé canadien n'est plus que de 12,3%.
- En 2011, il y avait 50 000 personnes de moins qu'en 2009 qui participaient à des régimes à PD

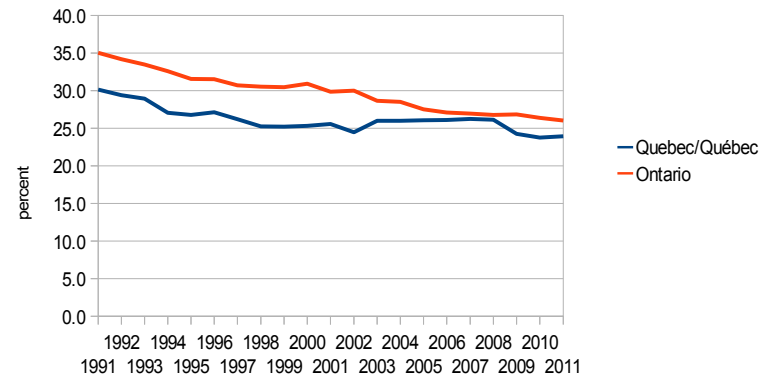


Couverture des régimes de retraite du secteur privé

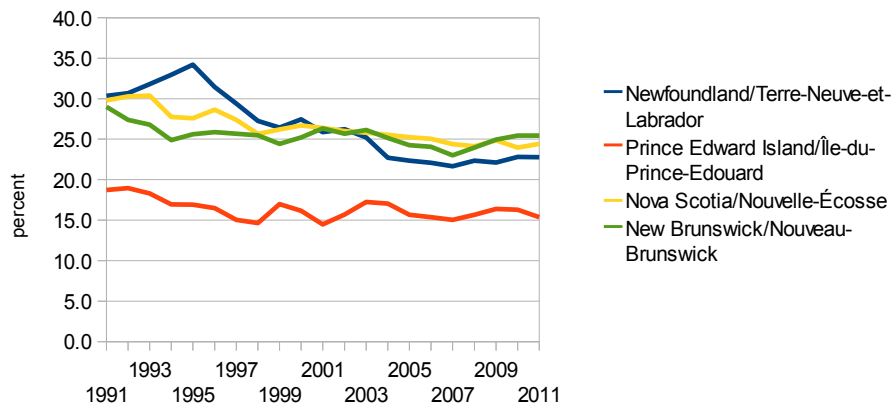
Canada



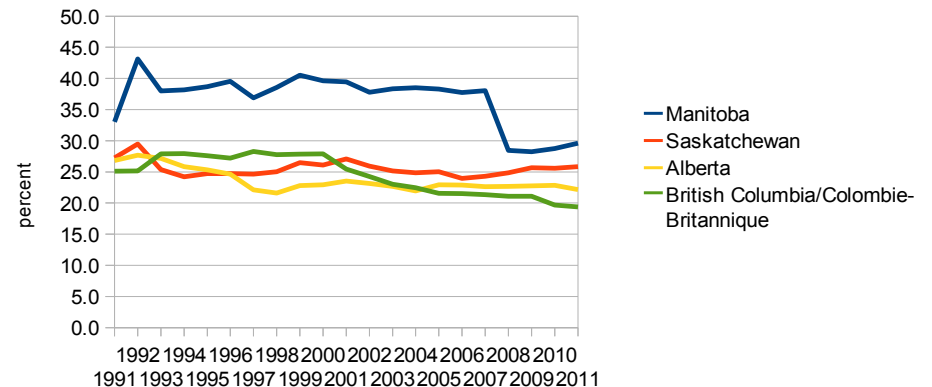
Central Canada



Atlantic Provinces

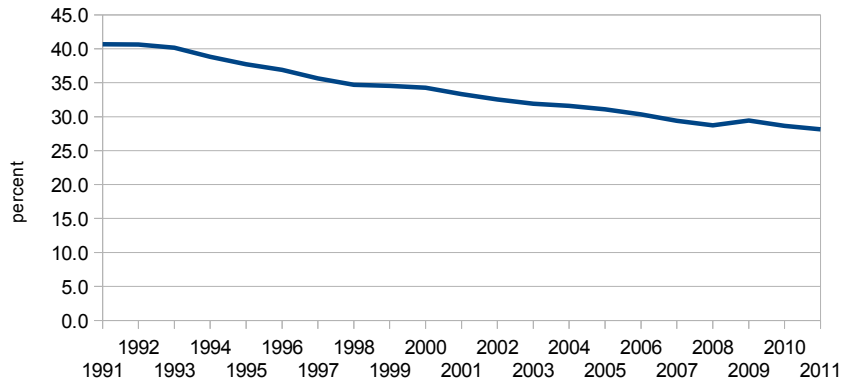


Western Provinces

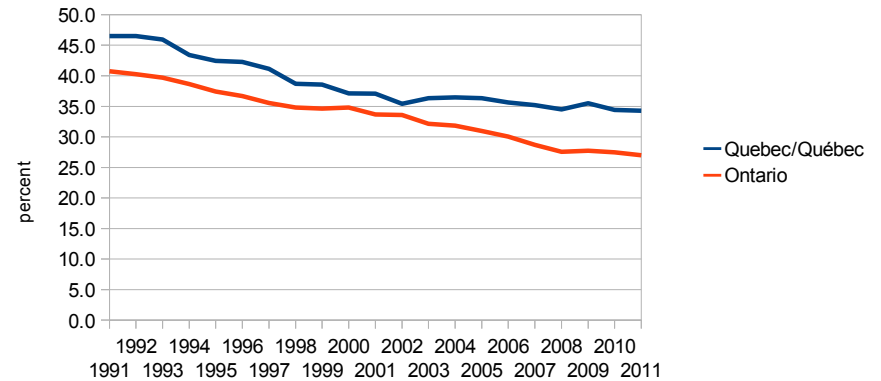


Couverture des régimes à prestations déterminées (privés et publics)

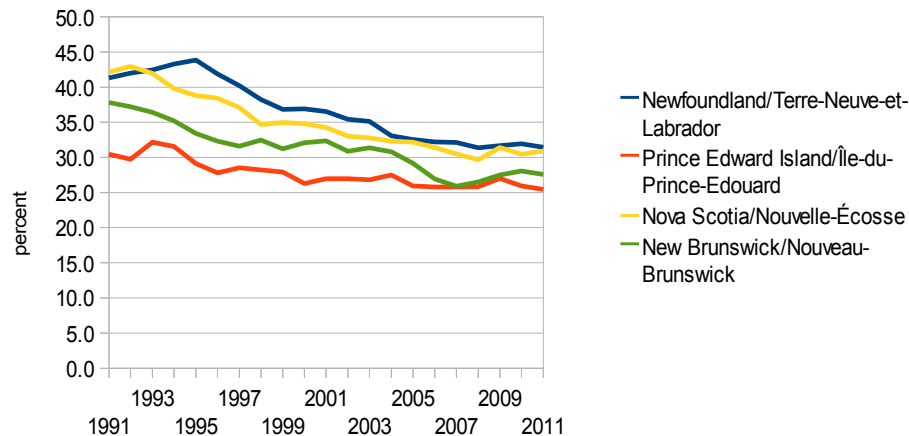
Canada



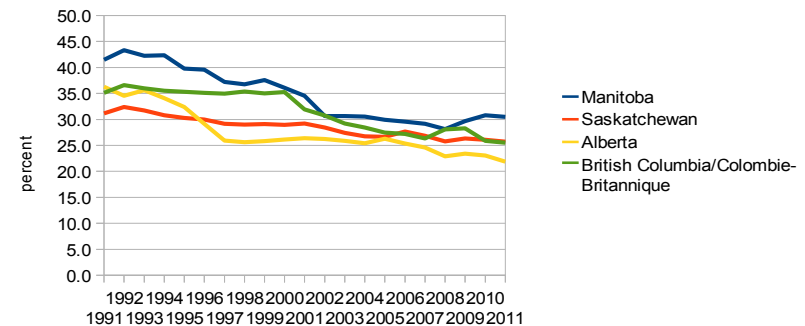
Central Canada



Atlantic Provinces



Western Provinces



Une lueur d'espoir?



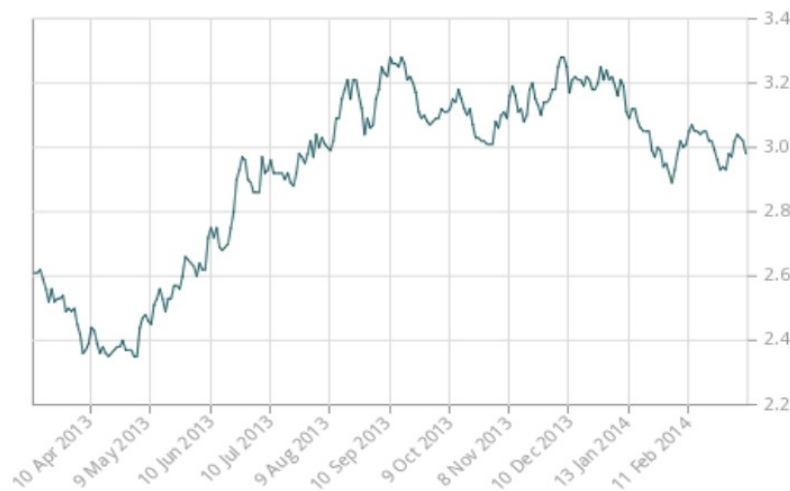
15 mois positifs pour les régimes de retraite



S&P 500 Du 1^{er} janvier 2013 au 12 mars 2014



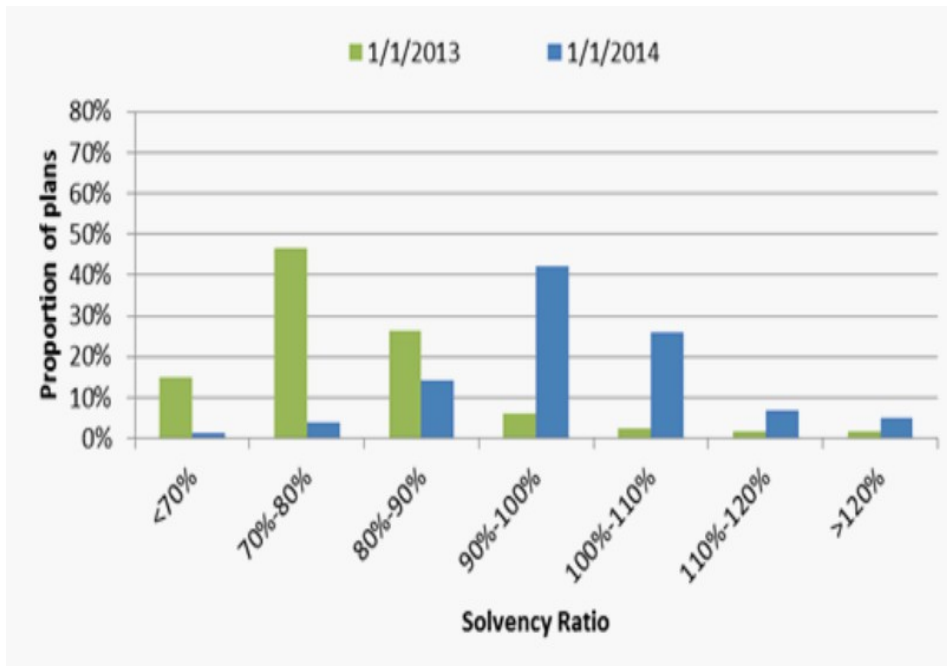
S&P/TSX Du 24 juin 2013 au 12 mars 2014



Obligations à long terme du gouvernement du Canada, 13 décembre 2012, hausse de 85 points de base



Capitalisation des régimes de retraite au Canada



Mercer : Le 2 janvier 2014 : Le niveau de capitalisation des régimes de retraite canadiens est plus élevé qu'il ne l'a été depuis 12 ans.



Ce n'est pas tout le monde qui célèbre...





Sophie Cousineau

Chief Quebec correspondent

Pour les employeurs, les régimes de retraite en santé présentent un inconvénient

SOPHIE COUSINEAU

MONTRÉAL – *The Globe and Mail*

Publié le mardi 28 janvier 2014 à 19 h, HNE

Mise à jour la plus récente :

le 29 janvier 2014 à 10 h, HNE

« ...il se peut même que certaines entreprises en viennent à regretter la fin des déficits des régimes de retraite... »

De peur de perdre des revenus de retraite décents, bon nombre de groupes d'employés ont fait des concessions sur leurs pensions, comme par exemple en matière d'indexation, mais aussi sur leur rémunération et sur leurs conditions de travail, concessions que leurs prédécesseurs n'auraient jamais envisagées.

Pour les compagnies renégociant des conventions collectives, c'était l'arme parfaite à brandir. »



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

Restructuration des régimes de retraite

- Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux continuent de diriger l'offensive



Au fédéral

Régime de retraite de la fonction publique fédérale :

- Ce régime est mis en œuvre à frais partagés également. L'âge normal de retraite des employés ou employées nouvellement recrutés est passé de 60 à 65 ans – Le RPRFP est désormais un régime à deux vitesses
- Modification des règles du Mécanisme d'accommodement pour les régimes de pension en difficulté
- Un nouveau creux : les réductions massives des services annoncées en décembre 2013 ont été attribuées au déficit de solvabilité de la Société canadienne des postes
- La direction cherche à instaurer un régime à CD pour les employés et les employées nouvellement engagés...



Dans l'Ouest du Canada

- En 2012, la C-B et l'Alberta ont adopté de nouvelles lois sur les normes applicables aux régimes de pensions, mettant ainsi en œuvre les recommandations du comité conjoint d'experts sur les normes en matière de pensions
- Cadre des régimes à prestation cible et des régimes de retraite cofinancés
- Des lois sur les RPAC ont été adoptées en Alberta en 2013, en Saskatchewan en 2013 et en C-B en 2014
- Le Régime de pension de la Saskatchewan est un fournisseur de RPAC autorisé



Dans l'Ouest du Canada

- L'Alberta adopte une loi réformant le régime de retraite des autorités locales et le régime de retraite de la fonction publique.
- Seuls les participantes et les participants ayant 60 ans et une combinaison d'âge et d'années de service de 90 pourront prendre une retraite anticipée.
- Il y a plusieurs niveaux de prestations et des pénalités plus élevées pour la retraite anticipée, et la garantie d'indexation des pensions est désormais conditionnelle.



En Ontario

- Régime de retraite de l'Ontario
- Paul Martin est nommé conseiller spécial
- Groupe consultatif technique :
 - Keith Ambachtsheer
 - David Denison (RBC)
 - Susan Eng (CARP)
 - Melissa Kennedy (Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario)
 - Jim Keohane (HOOPP)
 - Bill Morneau (Morneau Shepell)
 - Murray Gold (Koskie Minsky, représentant la FTO)
- Participation de l'Î-P-É et du Manitoba et possibilité de participation de T-N et d'autres provinces
- Supplément du RPC ou régime à CD à la britannique comportant une inscription automatique?



En Ontario

- RPAC – la province s'est engagée à procéder à des consultations à ce sujet mais l'a mis en veilleuse.
- Novembre 2013 : maintien de l'allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité des grands régimes du secteur public.
- Continuation des négociations pour mettre en commun la gestion des actifs des régimes du secteur public.
- Possibilité de tenue d'élections cette année.



Provinces de l'Atlantique

- L'opposition au modèle à risque partagé augmente.
- Le régime de pension de retraite de la fonction publique a été converti en régime à risque partagé en janvier 2014.
- La Coalition sur les pensions du Nouveau-Brunswick mobilise ses membres et examine les options juridiques.
- Le gouvernement projette de convertir le régime des enseignantes et enseignants de la province.
- La Fédération des enseignants du N-B s'y oppose.
- L'Î-P-É a imposé dans sa législation la conversion en régimes à risque partagé du régime de pension de retraite de la fonction publique et du régime de retraite des enseignantes et enseignants, malgré l'opposition des syndicats du secteur public.



Les régimes municipaux sont menacés

- Les régimes de St. John et de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ont été convertis en régimes à risque partagé.
- Alberta : Le personnel municipal est affecté par les modifications apportées au régime de retraite des autorités locales.
- Régime de retraite du personnel municipal de Regina : après que l'employeur a tenté de liquider le régime en 2011, les répondants du régime ont négocié une solution en 2013. La ville tente de nouveau de renégocier le régime.



Élargissement du RPC

- Réunion des ministres des Finances en décembre 2013 — l'ensemble des provinces s'engage à poursuivre le dialogue autour d'un modeste élargissement du Régime de pensions du Canada.
- Le gouvernement fédéral leur claque la porte au nez.



Le débat intellectuel est clos en décembre

Article d'opinion du Globe:

« Il vaudrait mieux élargir le RPC. »

The Globe and Mail

Publié le vendredi 18 octobre 2013 à 19 h 30, HAE

« Pourquoi l'expansion du RPC est inévitable. »

Greg Hurst, Benefits Canada

« L'expansion du RPC est approuvée par un grand nombre des employeurs sondés par Morneau Shepelle. »

le 9 décembre, 2013



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

Les élections de 2014 et 2015 vont être décisives

- Élections en Ontario – Si le PC gagne, la campagne sur le RPC prendra fin.
- Élections fédérales de 2015 – Le NPD fédéral, les provinces et le mouvement syndical se sont engagés à faire de l'expansion du RPC un des principaux enjeux électoraux.

Lgf/sepb225



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress

Congrès du travail du Canada

**2841, promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1V 8X7**



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress